 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 7 avril 2025 <i>Rapporteur : Monsieur Michel ROULAND</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2025- 050</p>
---	--	---

Liquidation à l'amiable de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Séverine RAMÉ (17).

Conseillers avant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elizabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (7).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Michel ROULAND,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-1,

VU le Code du commerce,

VU la loi 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales (SPL),

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération 2015-04-0022 du 26 janvier 2015 portant création de la SPL des Territoires de l'Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2020-053 du 17 juillet 2020 portant élection des représentants de la CAESE auprès de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2021-023 du 13 avril 2021 portant Projet d'augmentation du capital social en numéraire – Approbation du projet de modification statutaire de la SPL des Territoires de l'Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2022-080 du 20 juin 2022 portant Projet d'augmentation du capital social en numéraire – Approbation du projet de modification statutaire de la SPL des Territoires de l'Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2023-080 du 19 juin 2023 portant Projet d'augmentation du capital social en numéraire – Approbation du projet de modification statutaire de la SPL des Territoires de l'Essonne,

VU la délibération SP-2023-04-016/2 du 5 juin 2023 actant la montée au capital de la SEM CITALLIOS par le Département de l'Essonne,

VU les statuts de la Société Publique Locale des Territoires de l'Essonne et notamment son article 42,

VU la Délibération n° N° SP-2024-4-022 du 30 septembre 2024 portant recapitalisation par apport en numéraire du Conseil départemental de l'Essonne à hauteur de 810 000 €,

CONSIDÉRANT la situation économique et organisationnelle de la SPL des Territoires de l'Essonne eu égard à ses résultats financiers 2024,

CONSIDÉRANT la valorisation de la SPL au 31 décembre 2024,

CONSIDÉRANT les différents courriers d'alerte adressé par le Commissaire aux Comptes à la SPL des Territoires de l'Essonne pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la liquidation amiable de la SPL et à la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs lors d'une assemblée générale extraordinaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

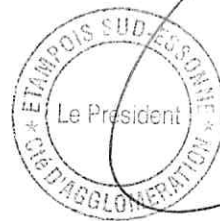
APPROUVE la nécessité de mettre en place une procédure de liquidation amiable de la Société Publique Locale (SPL) des Territoires de l'Essonne.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur Michel ROULAND, représentant la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne, au sein de la SPL des Territoires de l'Essonne à voter toute décision en assemblée générale de la SPL en vue de sa liquidation.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.Mittelhausser".

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

